



Les Ressources Humaines de la Ville et du CCAS à votre écoute

Dans le cadre du plan de sauvegarde des services publics, certains services ou équipements sont concernés par une réduction ou une modification de leur activité.

La Direction des Ressources Humaines du CCAS et le département RH-Relations Sociales de la Ville se mobilisent et s'organisent pour accompagner les agents concernés.

Dans le cadre du plan de sauvegarde, certains services vont réduire leurs effectifs ou modifier leurs missions : que vont devenir les agents qui n'auront plus d'affectation ?

Tout d'abord, la majorité des réorganisations s'appuiera sur les départs volontaires de la collectivité (notamment les départs en retraite). Ensuite, pour les services dont l'activité doit évoluer au-delà des départs programmés, les Ressources Humaines iront à la rencontre des agents, pour être à l'écoute de leurs besoins, leur dédier un interlocuteur et proposer un accompagnement individuel adapté à chacun.

Les outils

- formations
- entretiens individuels
- simulations
- stages d'immersion
- bilans de compétences
- bourses à la mobilité

Des plans d'actions personnalisés seront définis en mobilisant les outils existants (voir ci-contre), à la fois pour travailler à la recherche d'un nouveau poste pérenne, et pour définir, dans l'attente, des missions utiles pour l'institution et cohérentes dans le parcours de l'agent. Bien entendu, il s'agira d'identifier en premier lieu les mobilités volontaires.

Les agents concernés pourront-ils s'orienter vers le métier de leur choix ? Leur rémunération sera-t-elle maintenue sur leur nouveau poste ?

Dans le cadre de cette mobilité, les agents seront orientés vers des postes vacants à la Ville ou au CCAS, et auront une priorité pour accéder aux postes qui correspondent à leurs profils et leurs aspirations. Aucune mobilité n'entraînera de baisse de rémunération. En cas de différence de rémunération, les agents

concernés bénéficieront d'une Allocation Complémentaire de Fonction (ACF) dégressive.

Cette nouvelle affectation sera-t-elle définitive ?

Chaque agent de la collectivité peut à tout moment faire valoir son droit à la mobilité. Les agents qui ne sont pas directement impactés par le plan de sauvegarde des services publics peuvent d'ailleurs continuer à exprimer leurs souhaits de mobilité et être accompagnés dans ce cadre.

Peuvent-ils refuser le changement et les postes proposés ?

L'employeur, dans le respect du droit et des instances existantes, dispose du droit d'affectation de ses agents.

Toutefois, notre objectif est qu'aucune affectation arbitraire ne soit prononcée : c'est le sens de l'accompagnement individuel proposé par les Ressources Humaines.

Les instances

- Comité technique
- Comité RH
- CAP
- CHSCT

Que va-t-il se passer pour les agents non titulaires dans ce nouveau contexte ?

Dans le cadre du plan de sauvegarde des services publics, la Ville et le CCAS donnent la priorité au recrutement et à la mobilité internes. Cependant, aucune règle absolue n'est fixée sur les contrats des agents non permanents (contractuels, vacataires...) : leurs renouvellements seront examinés au cas par cas.

Prochaines étapes

9 juin :

Conférence de presse du Maire

30 juin :

Envoi des lettres de cadrage budgétaire aux directions

1^{er} septembre :

Diffusion des lettres de missions des chefs de projets

7 novembre :

Débat d'orientation budgétaire en Conseil municipal

19 décembre :

Vote du budget 2017 par le Conseil municipal

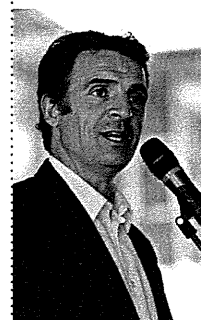
●●● Juin 2016

Plan de sauvegarde des services publics locaux (2016-2018)

Une étape dans la refondation



Édito



Eric Piolle
Maire de Grenoble

Madame, Monsieur,

En mars 2014, les Grenobloises et les Grenoblois ont choisi un **projet de transition pour notre ville**, pour un Grenoble qui anticipe et qui relève le défi du bien vivre. Dès l'ouverture du mandat, la Ville s'est engagée dans un processus de transformation de l'action publique **pour mieux répondre aux besoins des habitants, mieux préparer l'avenir**.

La première étape de cette transformation a été un **plan de sobriété, réalisé dès 2014** : annulation de la hausse de 25 % de l'indemnité des élus votée en 2009, vente des berlines officielles, division par deux du budget de la communication, simplicité protocolaire, nouvelle gestion du Palais des Sports, réorientation de l'Esplanade, etc. À cela, est venue s'ajouter **la baisse inouïe des dotations de l'État** : 20 millions d'euros en moins en 2017 par rapport à 2013 !

Aujourd'hui, six mois après la « journée sans service public » du 25 novembre 2015, cette transformation de l'action publique entre dans **une nouvelle phase** : celle de la sauvegarde des services publics locaux.

Transformer l'action publique, dans le respect de chacun et tout en faisant face aux contraintes, est essentiel pour que les Grenoblois vivent mieux, demain, à Grenoble.



François Langlois
Directeur Général des Services



Matthieu Angotti
Directeur Général du CCAS

Madame, Monsieur,

Le plan de sauvegarde des services publics locaux a été **élaboré conjointement par les élus de la majorité et les cadres de l'administration** au cours des six derniers mois. Toutes les directions de la Ville et du CCAS, que nous tenons à remercier pour leurs contributions, ont formulé des propositions : à la fois d'économies, pour **préserver le service public d'aujourd'hui**, et de transformation, pour **fonder le service public de demain**.

Notre collectivité a fait le choix d'une vision pluriannuelle, plutôt que de subir les réductions budgétaires au coup par coup. Pour servir au mieux les habitants, elle doit puiser dans sa capacité à se renouveler et à réinterroger son action. Cette démarche s'inscrit **dans le respect des valeurs qui fondent le service public**, cœur de notre engagement : la continuité, l'adaptabilité, l'égalité et la neutralité.

Il s'agit désormais de **mettre en œuvre les orientations validées par les élus**. Grâce au dialogue social avec les organisations syndicales, et tous les agents, nous nous engageons à réussir cette transformation de façon transparente et équitable, **dans le respect des femmes et des hommes qui font la richesse de notre collectivité**.

“

[...] Cette démarche implique des efforts partagés et des changements profonds dans nos modes d'action. Conscients de la difficulté de l'exercice, nous sommes confiants dans la capacité de notre service public à relever ce défi. Nous savons pouvoir compter sur l'expertise, la solidité et la responsabilité de tous pour continuer à imaginer et inventer le service public de demain.

| Eric Piolle

| François Langlois

| Matthieu Angotti

1 | Un service public ajusté à ses missions

Face à une évolution des besoins et des contraintes, la Ville doit repenser et renouveler ses modes d'actions, et se recentrer sur ses missions.

→ Donner la priorité aux compétences communales

- ▶ Recentrer la **santé scolaire** sur l'aspect médical, la promotion de la santé et les parcours éducatifs de santé.
- ▶ Reconversion de l'**aide municipale d'habitation**.
- ▶ Fin du **portage professionnel** des réseaux d'échange réciproque des savoirs pour faire place à l'**initiative citoyenne**.
- ▶ Mobiliser nos ressources internes en augmentant la participation des **Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives** (ETAPS) au temps périscolaire.

→ Faire évoluer les modes de gestion

- ▶ Gestion par le théâtre municipal des **théâtres de poche et 145**.
- ▶ Dissolution du **GIE Agir** et réintégration d'une partie des **effectifs**.
- ▶ Gestion directe de la **Chaufferie** et transformation en **équipement jeunesse**.
- ▶ Gestion associative du **centre social Bajatière**.
- ▶ Cession d'une **base de plein air** à l'étude avec report d'une partie des séjours sur une base associative.
- ▶ Réduction du coût et étude sur la gestion du **Pôle Orientation Hébergement Insertion** (POHI).
- ▶ Fin de la **restauration collective** au foyer-logement Notre Dame, mise à l'étude d'alternatives.
- ▶ Reconversion de l'**EHPAD Delphinelles**.

→ Proposer un nouveau contrat aux organismes extérieurs

- ▶ Baisse de certaines **subventions** aux associations, meilleure lisibilité des critères d'attribution, nouveau dispositif d'**accompagnement** de projets.
- ▶ Transfert de l'**acquittement de la cotisation** à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise vers la Métropole.
- ▶ Optimisation de la **commande publique**.

→ Renforcer les mutualisations (Métropole/CCAS)

- ▶ **Services communs** entre la Ville et la Métropole (contrôle de gestion, reprographie, informatique, observatoires...).
- ▶ **Mutualisation** de la direction de l'action territoriale, du parc automobile, de services ressources avec le CCAS.
- ▶ Transfert de la **plateforme mobilité** du CCAS à la Métro.
- ▶ Étude des possibilités de mutualisation des productions du **centre horticole** avec d'autres communes.

2 | Un service public efficace

Moderniser le service public, répondre aux nouveaux usages, gagner en efficacité, c'est se donner les moyens de répondre à un contexte budgétaire inédit.

→ Adapter les horaires et le maillage territorial

- ▶ Modification des **horaires d'accueil** à l'Hôtel de Ville et du nombre de **lieux d'accès aux démarches de l'état civil** (recentrage sur 3 lieux: Hôtel de Ville, MDH le Patio, MDH Chorier-Berriat).
- ▶ Évolution du **réseau des bibliothèques**: fermeture de 3 bibliothèques de quartier (Hauquelin, Prémol, Alliance), regroupement de la bibliothèque internationale avec la Maison de l'international au sein d'un nouvel équipement, mise en place de nouveaux services (actions hors les murs, navette documentaire...).
- ▶ Regroupement des **menuiseries, des ateliers techniques**, et amélioration des **conditions de travail**.
- ▶ Fin de la mission des agents non permanents aux **abords de certains groupes scolaires**.
- ▶ Regroupement de services dans le **futur bâtiment rue Claudel** et étude de la **restauration** du personnel municipal sur les deux sites.
- ▶ Reconfiguration du **Service Social Personnes Âgées** sur 5 antennes.
- ▶ Renouvellement du **parc de crèches** à nombre de places constant.
- ▶ Fermeture du **centre social des Eaux Claires**, mais maintien d'une capacité d'animation locale.
- ▶ Expérimentation d'une **garderie périscolaire** de 11 h 30 à 12 h.

→ Dématérialiser les actes et les procédures

- ▶ Mutualisation des **applications** entre la Ville, la Métropole et le CCAS.
- ▶ Amplifier la **dématérialisation des procédures** (comptabilité, courrier, marchés, signatures...) et des services proposés aux usagers.

→ Privilégier une sobriété de fonctionnement

- ▶ Sobriété du **protocole**.
- ▶ Réduction du **parc automobile** de la Ville, promotion des **déplacements doux** au sein de l'administration, développement du parc de **véhicules électriques et de l'auto partage**.
- ▶ Révision du modèle économique de la **restauration à domicile** et du **centre de soins infirmiers**.
- ▶ Baisse du nombre de **conseils municipaux** et des frais de captation et diffusion.
- ▶ Reconfiguration des **événements**: Cabaret Frappé, Diversities, l'Été Oh Parc, Fête des tuiles, Biennale de l'Habitat Durable.
- ▶ Diminution des **dépenses courantes** des services municipaux (fournitures, prestations, achats...).

→ Maîtriser les effectifs et améliorer le cadre de travail

- ▶ Maîtrise de la **masse salariale** de la collectivité (remplacements, heures supplémentaires...).
- ▶ Travail sur l'**évolution des effectifs**: réinterroger chaque poste au cas par cas lors des vacances de postes (départs en retraite et mobilités).
- ▶ Mutualisations internes et réorganisations autour de **projets de services partagés**.
- ▶ Accompagner les agents et l'encadrement dans le cadre des **évolutions de postes** et des modifications d'organisation: voir page suivante.
- ▶ Promouvoir la **qualité de vie au travail**.
- ▶ Favoriser les **nouvelles formes d'organisation** comme le télétravail.

3 | Un service public qui se donne les moyens d'agir

Tout en faisant le choix de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, la Ville doit chercher de nouvelles ressources pour assurer son équilibre, et définir des évolutions tarifaires ciblées tout en renforçant les dispositifs solidaires.

→ Établir une politique tarifaire responsable

- ▶ Harmonisation de la **politique tarifaire**: bibliothèques, muséum.
- ▶ Évolution de la politique tarifaire du **conservatoire**.
- ▶ Mise en place d'une tarification du **périscolaire**.
- ▶ Évolution tarifaire du **stationnement payant**, du **zonage**, et instauration d'une **tarification sociale**.
- ▶ Hausse des tarifs de la **pause méridienne** et des **piscines**, du **Centre de Vaccination**, de la **restauration** dans les foyers-logements.
- ▶ Diminution des gratuités des **matériels sportifs**.
- ▶ Actualisation du prix du repas de la **restauration** des agents, ciblée sur les plus hauts revenus.

→ Dynamiser la gestion du patrimoine

- ▶ Mise en place d'une **facturation** des fluides pour les occupants des équipements et bâtiments municipaux, **délégation** de la petite maintenance aux occupants.
- ▶ Relocalisation du **COS** pour baisser le montant du loyer.
- ▶ Meilleure sensibilisation et une plus grande place confiée aux citoyens dans l'**entretien des espaces publics** (propreté, végétalisation...).
- ▶ Appel à projets pour de **nouvelles affectations des bâtiments** municipaux.
- ▶ Évolutions et optimisations dans la **gestion des équipements et des locaux** (gardiennage, entretien, nettoyage, horaires...).
- ▶ Recettes issues de la location et de la mise à disposition du **patrimoine municipal**.

→ Mobiliser de nouvelles ressources

- ▶ Supprimer les **niches d'exonérations** de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et de Taxe d'Habitation (TH).
- ▶ Recherches de **partenariats extérieurs** et de **subventions** auprès d'autres institutions sur les projets municipaux, développement du financement participatif.
- ▶ Facturer le **nettoyage** lors de manifestations ou événements, et l'occupation du domaine public.
- ▶ Optimisation de la fonction financière et **recettes** au sein des services municipaux.

